

M. BARNARD: Le ministre a dit, je crois, qu'une des raisons qui ont motivé la construction de ce bâtiment c'est qu'un grand nombre d'immigrants étaient détenus à Victoria. Combien d'immigrants ont été détenus à Victoria pendant l'année courante?

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai dit que les immigrants non désirables pouvaient être détenus aux termes de la loi et renvoyés. Mais il est naturel qu'ils soient soignés d'une manière convenable. Bien qu'un bâtiment d'immigration ou la partie réservée à l'hôpital, ne soit pas constamment utilisée, il peut arriver une occasion où l'hôpital surtout peut être nécessaire. Je crois que personne n'osera dire que dans un port de mer de l'importance de Victoria, un bâtiment d'immigration n'est pas à désirer. Il peut se faire qu'au moment où la demande a été faite par le ministère de l'Intérieur, un grand nombre d'immigrants asiatiques arrivaient au Canada et en conséquence les plans ont été préparés sur une échelle plus large qu'ils ne le seraient aujourd'hui à une époque de restriction de l'immigration.

Je n'étais pas ministre quand la construction, mais comme je l'ai dit, le département de l'Intérieur était d'avis que Victoria devait avoir un bâtiment d'immigration convenable. Je ne peux pas dire maintenant combien d'immigrants ont été renvoyés, le nombre doit se trouver dans le rapport du département de l'Intérieur.

M. BARNARD: Je ne sais pas si les conditions n'ont pas changé l'année dernière, depuis la préparation du dernier rapport paru. Je constate que, règle générale, les ministres ont bien soin, en demandant des crédits, de s'appuyer sur des statistiques pour procurer la nécessité du crédit demandé et nous devons approuver le ministre dans ce cas s'il base sa requête relativement aux besoins actuels de l'immigration tels qu'ils sont indiqués par les statistiques de ce port. Je trouve dans le rapport du département de l'immigration que le nombre total des immigrants détenus en 1898 a été de 79. Etant donné que dans le cours d'une année il y a eu 79 personnes détenues, il me paraît certainement peu raisonnable de construire un hôpital avec de la place pour 134 lits, de même qu'il n'est pas logique de dire, si vous supprimez la question de l'immigration orientale, que vous avez besoin d'un bâtiment de \$95,000 pour y placer 190 immigrants dans l'année. Je voudrais demander au ministre quand la construction de ce bâtiment a été demandée pour la première fois et quand elle a été autorisée pour la première fois.

L'hon. M. PUGSLEY: L'arrêté du conseil relatif à la construction a été pris le 19 février 1907. A cette époque le ministre

intérimaire des Travaux publics a été autorisé à acheter le terrain. Le contrat pour la construction pour le bâtiment a été signé le 23 janvier 1908.

M. BARNARD: Le ministre peut-il me dire à quelle date le traité avec le Japon a été signé?

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne peux pas donner la date exacte.

M. BARNARD: Peut-être que le ministre de l'Agriculture pourra donner ce renseignement.

L'hon. M. FISHER: Je pense que c'est en 1905.

M. BARNARD: Le ministre voudra-t-il nous dire à quelle époque le ministre du Travail est parti pour se rendre au Japon.

L'hon. M. FIELDING: Vers la fin de 1907.

M. BARNARD: Je n'aime pas faire d'insinuation, mais il paraît très évident que la construction de ce bâtiment fut autorisée et que le besoin s'en est fait sentir peu de temps après la conclusion du traité avec le Japon. Cette construction s'est faite dans l'expectative d'une grande affluence d'immigraton japonaise comme conséquence du traité.

M. CROSBY: En présence du fait dont on a parlé ce soir, et étant donné que nous n'avons pas assez d'argent pour construire des bâtiments qui sont nécessaires ailleurs, il paraîtrait surprenant de continuer la construction de cet édifice.

L'hon. M. PUGSLEY: Le crédit est destiné à payer l'entrepreneur pour terminer la construction.

M. CROSBY: Comme moins de 200 immigrants de race blanche sont débarqués à ce port l'an dernier et comme on ne s'attend pas à une arrivée d'immigrants orientaux, de l'avis même du ministre, l'argent devrait-il être dépensé de cette façon?

L'hon. M. PUGSLEY: A mon avis nous devrions adopter le crédit pour payer le solde dû à l'entrepreneur.

M. CROSBY: Après éce qui a été porté à notre connaissance ce soir, le ministre prétendra-t-il que nous devons continuer à dépenser cet argent pour la construction de ce bâtiment?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

Quarantaine de Williams-Head.—Améliorations et réparations aux bâtiments, installations et ameublement, etc. \$5,000.

M. J. D. TAYLOR: Comme ce chapitre est le dernier pour le crédit en question, je demanderai au ministre s'il a reçu quelque communication de Chilliwack relativement à l'édifice public de cette localité?